



Spécialités : Infirmier(e)s

Accompagnant à la téléconsultation (TLD, TLL, TLS)

Création octobre 2020



A la suite de la signature de l'avenant 6 à la convention médicale, relatif à la télémédecine, un infirmier peut aider le patient et le médecin à organiser les téléconsultations, soit au domicile du patient ou encore dans un lieu dédié et en assistant le médecin dans la réalisation de certains actes.

trois codes prestation sont créés :

- TLD : Téléconsultation d'accompagnement à domicile
- TLL : Téléconsultation d'accompagnement dans un lieu dédié
- TLS : Téléconsultation d'accompagnement lors d'un soin

Ces actes sont facturables en sécurisé comme en dégradé. Réglementairement, TéléVitale affiche un message pour indiquer la qualité du prescripteur, avant de confirmer la facturation de l'acte choisi.

Facture : INFIRMIER3204 ALAIN


Prescription
 Patient : ESSAI AGNES
 Prescrit par : GENE RPPS ALAIN le 20/02/2020

Entente préalable
 Code : du 00/00/0000
 Motif :

Facture Complémentaire Actes NGAP

N°	Jour	Date des actes	Heure	Désignation						Montant de l'acte	Dépas- -sement	Qualif. Dépense	I.D.	IK				TOTAL
				Dom	Qté	Acte	Coef	Maj	Demi					EP	P	M	S	
1	Lun	14/09/2020	14:57	<input checked="" type="checkbox"/>	1	AMI	1,00				3,15		IFA					5,65
2	Lun	14/09/2020	14:57	<input type="checkbox"/>	1	TLS	1,00				10,00							10,00

Vérification du prescripteur

 Le prescripteur saisi pour cette facture doit être le professionnel de santé réalisant la téléconsultation ainsi que celui qui a prescrit les autres actes à facturer.

Si ce n'est pas le cas, vous devez séparer la facturation de l'acte TLS de téléconsultation et la facturation des autres actes.

Cliquez sur "Oui" pour le confirmer et poursuivre votre facturation.

Ici, l'acte d'accompagnement à la téléconsultation est fait à l'occasion d'un soin déjà prévu pour le patient ; cette facture est réalisable si le médecin en téléconsultation est celui qui a également prescrit les actes réalisés.



Voici quelques exemples de facturation des actes d'accompagnement à la téléconsultation :

TLD : Téléconsultation d'accompagnement à domicile

Prescription
 Patient : CARTE FACTICE REMI
 Prescrit par : Bohbo docteur le 01/10/2020

Entente préalable
 Code : du 00/00/0000
 Motif :

Facture Complémentaire **Actes NGAP**

N°	Jour	Date des actes	Heure	Désignation					Montant de l'acte	Dépas- -sement	Qualif. Dépense	I.D.	IK			TOTAL	ACTES
				Dom	Qté	Acte	Coef	Maj					Demi	EP	P		
1	Lun	19/10/2020	10:38	<input checked="" type="checkbox"/>	1	TLD	1,00			15,00		IFA				17,50	Ajouter Supprimer Retirer

TLL : Téléconsultation d'accompagnement dans un lieu dédié

Prescription
 Patient : CARTE FACTICE REMI
 Prescrit par : Bohbo docteur le 01/10/2020

Entente préalable
 Code : du 00/00/0000
 Motif :

Facture Complémentaire **Actes NGAP**

N°	Jour	Date des actes	Heure	Désignation					Montant de l'acte	Dépas- -sement	Qualif. Dépense	I.D.	IK			TOTAL	ACTES
				Dom	Qté	Acte	Coef	Maj					Demi	EP	P		
1	Lun	19/10/2020	10:38	<input type="checkbox"/>	1	TLL	1,00			12,00		IFA				14,50	Ajouter Supprimer Retirer

TLS : Téléconsultation d'accompagnement lors d'un soin

Prescription
 Patient : CARTE FACTICE REMI
 Prescrit par : Bohbo docteur le 01/10/2020

Entente préalable
 Code : du 00/00/0000
 Motif :

Facture Complémentaire **Actes NGAP**

N°	Jour	Date des actes	Heure	Désignation					Montant de l'acte	Dépas- -sement	Qualif. Dépense	I.D.	IK			TOTAL	ACTES
				Dom	Qté	Acte	Coef	Maj					Demi	EP	P		
1	Lun	19/10/2020	10:38	<input checked="" type="checkbox"/>	1	AMI	2,00			6,30		IFA				8,80	Ajouter Supprimer Retirer
2	Lun	19/10/2020	10:44	<input type="checkbox"/>	1	TLS	1,00			10,00						10,00	

Dans ce dernier cas, si le médecin en téléconsultation n'est pas celui qui a prescrit les soins en cours pour le patient, il convient de réaliser deux factures : une facture avec les soins, et une autre facture avec l'acte TLS seul.

